



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21
Pouvoirs : 8
Absent : 0

Date de la convocation : 22 mars 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
PIAULET Christine représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°57

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 AU BUDGET 2022 DES CIMETIERES - APPROBATION

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget des cimetières** présenté lors du compte administratif le 01 mars 2022 est de : **3 637.14 €**

La section d'investissement du budget des cimetières pour 2021 se clôture en excédent à + 505.00 € conformément au compte administratif.

Le solde des restes à réaliser est de - 23 240.00 €.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 22 735.00 € (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2021 sur 2022 :

- en fonctionnement (compte 002) : 0 €
- en investissement (compte 1068) : 3 637.14 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

